Liberte Politique
/

Comment gérer les voix discordantes dans l'Église ?

Article rédigé par *Eric Martin*, le *08 février 2018*

Suite à l'article parue dans *La Croix* au sujet du MRJC, ou l'on peut lire : « Les vives réactions suscitées depuis dix jours par le communiqué polémique du mouvement catholique MRJC sur l'avortement, témoignent de la difficulté de l'Église à gérer les voix discordantes en son sein. », il semble nécessaire de rappeler que l'Église dispose d'un moyen de les gérer. Ceci s'appelle le « code de droit canon ».

Can. 915 – Les excommuniés et les interdits, après l'infliction ou la déclaration de la peine et ceux qui persistent avec obstination dans un péché grave et manifeste, ne seront pas admis à la sainte communion.

Can. 916 – Qui a conscience d'être en état de péché grave ne célébrera pas la Messe ni ne communiera au Corps du Seigneur sans recourir auparavant à la confession sacramentelle, à moins d'un motif grave et qu'il ne soit dans l'impossibilité de se confesser; en ce cas, il n'oubliera pas qu'il est tenu par l'obligation de faire un acte de contrition parfaite, qui inclut la résolution de se confesser au plus tôt.

Pour rappel, voici la définition du péché mortel : Le péché mortel est une désobéissance à la loi divine par laquelle on manque gravement à ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même. Pour constituer un péché mortel, outre la gravité de la matière, il faut la pleine connaissance de cause et une réelle volonté de le commettre. Ce péché pour être pardonné nécessite une réconciliation sacramentelle par laquelle le baptisé est à nouveau et pleinement admis dans la communion de l'Église (d'après la CEF).

Donc, la gestion du problème du MRJC devrait être simplisme : Il y a désobéissance et refus des enseignements et de la loi de l'Église, et donc aux devoirs envers Dieu : péché mortel, ce qui signifie que ces personnes ne doivent pas recevoir la communion, et s'ils se présentent pour la recevoir, leur prêtre doit leur refuser.

Comme le disait celui que l'on appelait à l'époque le cardinal Ratzinger : Ces derniers temps, souvent par suite du cours rapide des événements, sont apparues des orientations ambiguës et des positions contestables, qui rendent utile la clarification de dimensions et d'aspects importants [de ces questions]. Retrouvez cette note doctrinale ici.

Pour ne citer qu'un passage de cette note : On constate aujourd'hui un certain relativisme culturel qui se manifeste de manière évidente en érigeant en théorie et en défendant le pluralisme éthique, qui est la preuve de la décadence et de la dissolution de la raison et des principes de la loi morale naturelle. Dans la ligne de cette tendance, il n'est malheureusement pas rare de rencontrer, dans des déclarations publiques, des assertions qui soutiennent qu'un tel pluralisme éthique est la condition de la démocratie.

Donc, face à des chrétiens en désaccord avec les points non-négociables de l'Église catholique (Le respect de la vie de son commencement à sa mort naturelle. La famille basée sur le mariage défini comme l'union durable d'un seul homme et d'une seule femme. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et sont libres de leur éducation. La politique économique doit prendre en compte les besoins des plus démunis. Le système de santé doit être accessible aussi bien matériellement qu'économiquement. C'est un droit

légitime et une nécessité pour un pays de garantir l'intégrité de ses frontières, cependant il faut respecter la dignité humaine de l'arrivant. Mener une politique qui fasse la promotion de la paix. Assurer la liberté de conscience religieuse. Faire attention à l'environnement. Promouvoir la justice et lutter contre la violence. Combattre les discriminations basées sur la race, la religion, le sexe, l'ethnie, le handicap, ou l'âge, qui sont des atteintes à la dignité humaine. Puisque les médias façonnent la culture, protéger les enfants et les familles des contenus nuisibles. Favoriser la solidarité globale), la réponse est simple, l'Eucharistie doit-être refusé. Face aux mouvements ou groupe qui sont en refus de ces points, il suffit aux chrétiens membres de les quitter, et aux autres chrétiens de ne pas les supporter et de ne pas les financer.

Quand aux journaux qui jettent le trouble sur ces points, comme *La Croix* par exemple, il est de bon ton que les catholiques s'abstiennent de les lire, en effet leur lecture est un péché (Mise en péril de la foi par des lectures impies). Pour ceux qui trouve que refuser l'Eucharistie est un peu extrême, permettez-moi de vous rappeler que pour recevoir la communion de l'Église, il faut être en communion avec l'Église.

Benjamin Leduc